

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-sept, le 20 octobre à 9 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, à la Maison de l'enfance de Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 12 octobre 2017

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELEE, M. GRIHAULT, M. KAREB, M. MALARGE, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VATINEL.
En exercice : 21	
Présents : 12	Étaient absents : M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. PALADE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.
Votants : 12	

Secrétaire de séance : M. DU MESNIL-ADELEE

Objet : Crédit d'un budget annexe unique M22 – S.A.A.D.

Monsieur le Président indique que, suite à la fusion des 5 communautés de communes et à la création d'un nouveau C.I.A.S. sur le territoire, les budgets annexes ont été conservés, et notamment 2 budgets annexes sur le C.I.A.S. pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile – S.A.A.D. (secteur de Beaumont le Roger et secteur de Brionne).

Le Département ayant mis en place une tarification unique, il convient à présent de clarifier et simplifier les budgets. Aussi, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2018, un budget annexe relatif aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, dénommé « budget annexe S.A.A.D. », et soumis à l'instruction budgétaire M22 applicable aux services.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ces services seront inscrites au budget 2018 de ce nouveau budget annexe, et les résultats de clôture de l'ensemble des anciens budgets seront intégrés à ce nouveau budget, dès les comptes administratifs et comptes de gestion 2017 validés en conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Adopte la création d'un budget annexe unique relatif aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du C.I.A.S., dénommé « budget annexe S.A.A.D. » et soumis à l'instruction budgétaire M22 applicable aux services.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171020-17D065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2017